



## **FORMATION MELODYS® - VERS UNE REEDUCATION COGNITIVO-MUSICALE INNOVANTE**

Apprendre à jouer de la musique n'est pas chose aisée, que l'on soit enfant ou adulte. Pourtant cet apprentissage est à la fois une question intemporelle et universelle, puisque retrouvée dans les pratiques pédagogiques de tout temps et dans toutes les civilisations. Mais c'est aussi un domaine d'une brûlante actualité, sans doute l'un des sujets d'étude les plus fascinants à l'interface de la pédagogie et des neurosciences. Peut-être encore plus surprenante, la démonstration toute récente que la musique agirait comme une thérapie pour certaines pathologies du cerveau, en particulier chez l'enfant.

*En partenariat avec*  
[www.melodys.org](http://www.melodys.org)



### **PROBLEMATIQUE**

---

Les recherches récentes en neurosciences démontrent que l'apprentissage d'un instrument de musique est capable de modifier profondément le fonctionnement de zones particulières de notre cerveau et la structure même des faisceaux qui unissent entre elles ces différentes zones. Or ces modifications s'avèrent particulièrement bénéfiques pour le développement d'autres fonctions cérébrales telles que le langage, la mémoire, l'attention et la structuration aussi bien spatiale que temporelle.

A partir de ces données scientifiques un protocole rééducatif original portant sur la perception des sons, le repérage des signes écrits et la coordination motrice a été élaboré. De plus une méthode d'apprentissage de la musique adaptée spécifiquement aux enfants "dys" a été développée. Une mise en perspective de ces approches et pratiques a permis d'élaborer un concept de remédiation pertinent : Utiliser la musique comme complément de la rééducation tout en apprenant un instrument. Une technique qui devrait s'imposer comme un complément indispensable à la prise en charge d'une grande partie des enfants "dys".

### **OBJECTIFS**

---

Cette formation vous propose d'aborder les aspects théoriques et pratiques de « MéloDys® », une rééducation cognitivo-musicale innovante.

- Fournir les bases théoriques et expérimentales illustrant l'effet de l'apprentissage musical sur le cerveau en général et sur ses dysfonctionnements en particulier.
- Décrire les difficultés que rencontrent les dyslexiques dans l'apprentissage de la musique et la méthode qui permet de leur faciliter cette pratique.

*Déclaration d'activité auprès du Préfet de la Région  
PACA - Numéro n° 931 314 18213.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat.*

*Inscription Formadys-Résodys  
Troubles du langage et déficits d'apprentissage  
07 68 37 00 65 - [formadys@resodys.org](mailto:formadys@resodys.org)  
[www.resodys.org](http://www.resodys.org)*

- Proposer des outils rééducatifs et pédagogiques spécifiques.
- Mettre en perspectives trois approches complémentaires.

### **PROGRAMME**

- Justification scientifique de la méthode
- Les données récentes de la littérature
- Les derniers résultats expérimentaux avec MéloDys®
- Présentation interactive de la méthode
- Les outils rééducatifs en cabinet d'orthophonie
- Les pratiques pédagogiques chez les enfants Dys
- Présentation interactive de la méthode
- Les outils rééducatifs en cabinet d'orthophonie
- Les pratiques pédagogiques chez les enfants Dys
- 2 ateliers pratiques

### **PUBLIC**

Orthophoniste, psychomotricien,  
professeur de musique

### **MODALITES PEDAGOGIQUES**

Pédagogie active, alternance entre apports théoriques, étude de cas pratiques, mise en situation, temps de réflexion et synthèses collectives. Participation active des stagiaires recherchée.

### **NB**

Les professionnels intéressés par cette formation s'engage au moment de l'inscription à :

- ne pas divulguer le contenu de la formation initiale MéloDys® sous la forme de formations ou stages publics ;
- ne pas utiliser la marque MéloDys®, déposée à l'Institut national de la propriété industrielle, les droits d'utilisation de ce terme étant soumis à une certification pédagogique acquise sur validation à l'issue de la formation complémentaire MéloDys® d'un an.

### **TARIFS 2017**

*Avec prise en charge OPCA : 420€*

*Avec prise en charge employeur : 300€*

*Sans prise en charge : 260€*

*Étudiants et demandeurs d'emploi sans prise en charge : 220€*